COMMUNE DE TORSAC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 22 DU 4 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine BREARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de la convocation : 29 mars 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Catherine BREARD, Alain SARTORI, Dominique FOUCAUD, Didier GOUMARD, Eliane DUPE, Didier SAUMON, Eliette SICARD, Philippe DESAFIT, Sylvie MEZIERES

Absents Excusés: Mesdames et Messieurs Sébastien BARTHEL, Jenny BLANC, Laurent BENETEAU, René REBILLARD, Philippe BRISSEAUD, Hervé BICHON

Monsieur Alain SARTORI est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte rendu du 28 mars 2018
- 2. Approbation des comptes de gestion 2017
- 3. Vote du compte administratif 2017
- 4. Affectation du résultat de fonctionnement de 2017
- 5. Vote des taux d'imposition de 2018
- 6. Vote du budget primitif 2018
- 7. Questions diverses

Approbation du compte rendu du 28 mars 2018

Le compte rendu du 28 mars 2018 est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

Approbation des comptes de gestion 2017

Compte de gestion 2017 du SIVOS TORSAC-FOUQUEBRUNE

Délibération n° 2018-22-1

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la dissolution du SIVOS TORSAC-FOUQUEBRUNE, le résultat cumulé a été repris par la commune de TORSAC.

Le compte de gestion du SIVOS TORSAC-FOUQUEBRUNE pour l'exercice 2017 a été établi par le trésorier municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Compte de gestion 2017 de la commune de TORSAC

Délibération n° 2018-22-2

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017, compte de gestion conforme au compte administratif.

Vote du compte administratif 2017

Délibération n° 2018-22-3

Le compte administratif de l'exercice 2017, présenté aux conseillers, se résume comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	25 521.77			980 812.28 3 768.84	25 521.77	984 581.12
Opérations de l'exercice	115 251.01	52 644.55	327 937.84	523 031.18	443 188.85	575 675.73
Totaux	140 772.78	52 644.55	327 937.84	1 507 612.30	468 710.62	1 560 256.85
Résultats de clôture au 31.12.2017	88 128.23			1 179 674.46		1 091 546.23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif de l'année 2017, Madame le Maire ne prenant pas part au vote.

Affectation du résultat de fonctionnement de 2017

Délibération n° 2018-22-4

Constatant que le compte administratif de 2017 présente **un excédent de fonctionnement de 1 179 674.46 €**, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 2017 comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : + 195 093.34 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTES

Ligne 002 du compte administratif N-1 : + 984 581.12 €

RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser) : + 1 179 674.46 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : - 88 128.23 € SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT : 0.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT = 88 128.23 €

DECISION D'AFFECTATION

AFFECTATION AU COMPTE R 1068 en investissement : 1 175 905.62 €

REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 : 3 768.84 €

De plus, suite à la dissolution du CCAS de TORSAC, le résultat de fonctionnement cumulé de ce dernier au 31.12.2017 d'un montant de + 283.08 € sera intégré au compte **R 002** (Excédent de fonctionnement reporté) pour **283.08** €.

Vote des taux d'imposition de 2018

Délibération n° 2018-22-5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux d'imposition en 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7.34 %

- Taxe foncière sur le bâti : **18.24 %** - Taxe foncière sur le non bâti : **50.65 %**

Ces taux résultent d'une répartition des taux entre la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême et la commune.

Vote du budget primitif 2018

Délibération n° 2018-22-6

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement

DEPENSES				RECETTES		
011	Charges à caractère général	128 844.00	002	Excédent antérieur reporté	3 768.84	
					283.08	
012	Charges de personnel	141 727.00	013	Atténuation de charges	5 684.00	
014	Atténuation de produits	45 554.00	70	Produits des services	33 610.08	
65	Charges de gestion courante	54 745.00	73	Impôts et taxes	252 330.00	
66	Charges financières	0.00	74	Dotations et subventions	176 429.00	
67	Charges exceptionnelles	3 283.00	75	Produits de gestion courante	7 812.00	
022	Dépenses imprévues	14 000.00	76	Produits exceptionnels	0.00	
023	Virement à la section	93 806.00	77	Produits exceptionnels	2 122.00	
	d'investissement			·		
042	Op. d'ordre de transfert entre	80.00	042	Op. d'ordre de transfert entre	0.00	
	sections			sections		
TOTAL		482 039.00	TOTAL		482 039.00	

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES			
001	Déficit antérieur reporté	88 128.23	001 Excédent antérieur reporté			
16	Emprunts et dettes	460.00	10	Dotations, fonds divers	26 000.38	
			1068	Excédent de fonct. capitalisé	1 175 905.62	
20	Immobilisations incorporelles	6 500.77	13	Subventions d'investissement	199 105.00	
204	Subventions d'équipement versées	6 712.00	16 Emprunts et dettes		460.00	
21	Immobilisations corporelles	141 900.00	021 Virement de la section de fonct.		93 806.00	
	Opérations d'équipement		040	Op. d'ordre de transfert entre	00.08	
				sections		
100	Travaux de voirie	72 100.00	041	Opérations patrimoniales	5 448.00	
103	Aménagement logement locatif	360 000.00				
107	Multiple rural / cantine	554 000.00				
109	Toitures Eglise-Presbytère	148 600.00				
110	Aire de services pour camping-cars	14 856.00				
111	Agrandissement du cimetière communal	82 100.00				
020	Dépenses imprévues	20 000.00				
040	Op. d'ordre de transfert entre				_	
	sections					
041	Opérations patrimoniales	5 448.00				
TOTAL		1 500 805.00	0 TOTAL		1 500 805.00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif de 2018.

Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il pourrait être envisagé de créer une aire de broyage des végétaux sur la commune. Le broyage serait réalisé par les services du GrandAngoulême.

L'emplacement le plus adéquat serait à la carrière.

S'agissant d'un terrain privé, Madame le Maire a pris contact auprès du propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45. Fait et délibéré en mairie les jours, mois, et an ci-dessus Ont signé au registre les membres présents.